PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 09 JUIN 2026 DE L'ACP TWENTY-ONE I&II 1-3 AVENUE DES NEUFS PROVINCES 1083 BRUXELLES

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi 09 juin, les copropriétaires de l'ACP « Twenty-One section I et section II » se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, à la salle du hall des sports de Ganshoren située au 114 rue Vanderveken à Ganshoren.

Les convocations ont été adressées par toutes voies en date du 20 mai 2026

Vérification des présences, des procurations et des droits de vote à l'assemblée générale

Twenty-One – 1 & Twenty-One – 2

Les 111 copropriétaires présents ou valablement représentés, sur un total de 203, représentant 12.083 quotités sur les 20 000 que compte la copropriété.

Copropriétaires présents	58	sur 203	28,57%	6428
Copropriétaires représentés	53	sur 203	26,11%	5655
Copropriétaires absents	92	sur 203	45,32%	7917
Totaux	203	sur 203	100,00%	20000
AG valide en participants	111		54,68%	
AG valide en quotités	12083		60,42%	

Le double quorum légal est atteint et l'Assemblée valablement constituée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour reprit dans la convocation.

La séance est déclarée ouverte à 18h00.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (Code civil article 3.87–3.88-3.89) et aux stipulations des statuts.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés au moment du vote, sauf si la loi exige une majorité qualifiée.

Les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul de la majorité requise.

1. Nomination du président de séance (CC. Art 3.87§5)

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la Président(e) de séance.

La séance est présidée par Madame Isabelle NIHOUL

Nomination du Président de séance Candidate [redacted]	Pour	11405	98,32%	Majorité absolue
	Contre	195	1,68%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	11600	-	
	Abstention	483	-	
	Absent	7917	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

2. Nomination du secrétaire de séance

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la désignation du ou de la Secrétaire de séance.

Le syndic « Office de Propriétaires », représenté par [redacted] séance

Nomination du secrétaire de séance	Pour	11321	96,33%	Majorité absolue
	Contre	431	3,67%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	11752	-	
	Abstention	331	-	
	Absent	7917	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

3. Approbation du PV des AG tenues en 2025

3.1 Approbation du PV de l'AGO du 13-05-2025

L'assemblée générale est invitée à se prononcer quant à l'approbation du PV de l'AGO du 13-05-2025

Approbation du PV du 13-05-2025	Pour	10874	95,09%	Majorité absolue
	Contre	562	4,91%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	11436	-	
	Abstention	557	-	
	Absent	8007	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

3.2 Approbation du PV de l'AGE du 30-09-2025

L'assemblée générale est invitée à se prononcer quant à l'approbation du PV de l'AGE du 30-09-2025

Approbation du PV du 30-09-2025	Pour	11130	96,18%	Majorité absolue
	Contre	442	3,82%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	11572	-	
	Abstention	421	-	
	Absent	8007	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

3.3 Approbation du PV de l'AGE du 06-11-2025

L'assemblée générale est invitée à se prononcer quant à l'approbation du PV de l'AGE du 06-11-2025

Approbation du PV 06-11-2025	Pour	11170	96,53%	Majorité absolue
	Contre	402	3,47%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	11572	-	
	Abstention	421	-	
	Absent	8007	-	
CONTRE	[redacted]			

ABSTENTION	[redacted]

4. Rapport du conseil de Copropriété

Le rapport du conseil de copropriété a été joint à la convocation.

5. Contrat de fournitures régulières (art. 3.89/5 12°) : Détails des contrats disponibles sur la plateforme informatique ou sur demande chez le Syndic.

5.1 Décision quant à changer de fournisseurs :

5.1.1 Entretien des espaces verts

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur le choix du jardinier

L'assemblée générale a décidé de retenir l'offre de la société Vert Explosif pour un montant de 9.680,00€ TTC/AN

Entretien des espaces verts	A. Ginion (fournisseur actuel) pour 12.843,96€ TTC/AN	5104	42,56%	Majorité absolue
	B. Vert Explosif pour 9.680,00€ TTC/AN	6473	53,97%	La majorité a été obtenue
	C. Wauters Julien pour 13.310,00€ TTC/AN	0	0,00%	
	D. Fun Garden pour 9.728,40€ TTC/AN	416	3,47%	
	E. Bernard Flahaux pour 19.299,50€ TTC/AN	0	0,00%	
A	[redacted]			
B				

	[redacted]
C	-
D	[redacted]
E	-
ABSTENTION	-

5.1.2 Entretien du matériel incendie (extincteurs, dévidoirs, exutoires)

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur le choix de la société pour l'entretien des extincteurs, dévidoirs et exutoires

L'assemblée générale a décidé de retenir l'offre de la société SecuFire

Entretien du matériel incendie (extincteurs, dévidoirs, exutoires)	A. Sicli	270	2,25%	Majorité absolue
	B. SecuFire	11752	97,75%	La majorité a été obtenue
A	[redacted]			
B				

Brussels Office: Rue Vilain XIIII-straat, 53-55 – Bruxelles 1000 Brussel – T +32 2 669 13 13
Gent Office : Moutstraat, 88 – 9000 Gent – T +32 9 395 42 42
Antwerp Office : Brusselstraat 51 – 2000 Antwerpen - T +32 3 244 18 36
TVA / BTW : BE 0521.834.363 – RPM Gand / RPR Gent – IPI / BIV: 508 167

	[redacted]
ABSTENTION	

5.1.3 Entretien des accès (2 portes de garages, barrière levante, 2 portes automatiques)

5.1.3.1 Entretien des 2 portes de garages (parking)

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur le choix de la société pour l'entretien et la maintenance des deux portes sectionnelles des parkings

L'assemblée générale décide de maintenir le contrat de la société actuelle VIPER

Entretien des 2 portes de garages (parking)	A. Viper	6267	52,59%	Majorité absolue
	B. All Access	5650	47,41%	La majorité a été obtenue
A	[redacted]			

Brussels Office: Rue Vilain XIIII-straat, 53-55 – Bruxelles 1000 Brussel – T +32 2 669 13 13
Gent Office : Moutstraat, 88 – 9000 Gent – T +32 9 395 42 42
Antwerp Office : Brusselstraat 51 – 2000 Antwerpen - T +32 3 244 18 36
TVA / BTW : BE 0521.834.363 – RPM Gand / RPR Gent – IPI / BIV: 508 167

	[redacted]
B	
ABSTENTION	

5.1.3.2 Entretien des portes automatiques

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur le choix de la société pour l'entretien et la maintenance des deux portes automatiques

L'assemblée générale a décidé de retenir l'offre de la société ALL ACCESS

Entretien des portes automatiques	A. Tormax	5340	44,53%	Majorité absolue
	B. All Access	6653	55,47%	La majorité a été obtenue
A	[redacted]			

	[redacted]
B	
ABSTENTION	

5.1.3.3 Entretien de la barrière levante

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur le choix de la société pour l'entretien et la maintenance de la barrière levante

L'assemblée générale décide de maintenir le contrat de la société actuelle VIPER

Entretien de la barrière levante	A. Viper	10689	88,13%	Majorité absolue
	B. All Access	1439	11,87%	La majorité a été obtenue
A	[redacted]			
B				

	[redacted]
ABSTENTION	-

6. **Contentieux :** rapport sur l'état d'avancement des dossiers contentieux/procédures judiciaires en cours

Pour l'ACP Twenty one 1 :

Copropriétaire	Montant dû	Etat d'avancement dossier
[redacted]		

Total : 53319,61€

Pour l'ACP Twenty one 2 :

Copropriétaire	Montant dû	Etat d'avancement dossier
[redacted]		

Total : 104760,77€

7. Comptes

7.1 Ratification quant à la décision de faire appel à la société CV Consulting pour la vérification de la comptabilité de l'ACP suite à la carence de la société Belaccount, commissaire aux comptes

Ratification quant à la décision de faire appel à la société CV Consulting pour la vérification de la comptabilité de l'ACP suite à la carence de la société Belaccount, commissaire aux comptes externe retenu lors de la dernière assemblée générale statutaire	Pour	10909	92,95%	Majorité absolue
	Contre	828	7,05%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	11737	-	
	Abstention	391	-	
	Absent	7872	-	

CONTRE	[redacted]
ABSTENTION	

7.2 Rapport du Commissaire aux Comptes

Intervention de CV Consulting pour l'explication du rapport établi

7.3 Approbation des comptes, bilan et répartitions des charges arrêtés au 31/12/2025

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes arrêtés au 31/12/2025
(sous réserve des points repris dans le rapport établi par le commissaire aux comptes)

Approbation des comptes et bilan au 31-12-2025	Pour	11305	99,07%	Majorité absolue
	Contre	106	0,93%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	11411	-	
	Abstention	336	-	
	Absent	8253	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

8. Décharge

8.1 Décharge au Syndic

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge à donner au Syndic

Décharge au Syndic	Pour	8606	82,07%	Majorité absolue
	Contre	1880	17,93%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	10486	-	
	Abstention	683	-	
	Absent	8831	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

8.2 Décharge au Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge à donner au Commissaire aux Comptes.

Décharge au Commissaire aux Comptes	Pour	9874	93,19%	Majorité absolue
	Contre	722	6,81%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	10596	-	
	Abstention	573	-	
	Absent	8831	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

8.3 Décharge au Conseil de Copropriété

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge à donner au Conseil de copropriété

Décharge au Conseil de Copropriété	Pour	9165	94,93%	Majorité absolue
	Contre	489	5,07%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	9654	-	
	Abstention	1515	-	
	Absent	8831	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

9. Plan quinquennal des travaux à réaliser

Après délibération, l'assemblée décide d'ajourner ce point. Celui-ci sera soumis à une assemblée générale spécialement convoquée à cet effet.

9.1 Remplacement du système actuel de production d'eau chaude et chauffage (horizon 3 ans)

- 9.1.1 Approbation quant à la réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique portant sur les alternatives au chauffage individuel au gaz actuellement en place dans les deux blocs
- 9.1.2 Autoriser le syndic à solliciter au minimum trois offres auprès de bureaux d'études agréés PEB, spécialisés en installation HVAC pour immeubles de grande hauteur
- 9.1.3 Déléguer au conseil de copropriété la sélection du prestataire retenu dans la limite d'un budget maximal
- 9.1.4 Mode de financement de cette étude

9.2 Mise en conformité des installations électriques communes (horizon 1 an)
- 9.2.1 Approbation quant à la réalisation d'une étude technique de l'installation électrique communes afin de dresser un inventaire
- 9.2.2 Autoriser le syndic à solliciter au minimum trois offres auprès de bureaux d'études
- 9.2.3 Déléguer au conseil de copropriété la sélection du prestataire retenu dans la limite d'un budget maximal
- 9.2.4 Mode de financement de cette étude

9.3 Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (horizon 2 ans)
- 9.3.1 Approbation quant à la réalisation d'une étude technique pour l'installation électrique commune en vue d'y installer des bornes de recharge privatives dans les parkings de la copropriété
- 9.3.2 Autoriser le syndic à solliciter au minimum trois offres auprès de bureaux d'études
- 9.3.3 Déléguer au conseil de copropriété la sélection du prestataire retenu dans la limite d'un budget maximal
- 9.3.4 Mode de financement de cette étude

9.4 Isolation de l'enveloppe du bâtiment (toiture + façades)(horizon 5 ans)
- 9.4.1 Approbation quant à la réalisation d'une étude technique pour la réalisation de travaux isolation de l'enveloppe du bâtiment.
- 9.4.2 Autoriser le syndic à solliciter au minimum trois offres auprès de bureaux d'études
- 9.4.3 Déléguer au conseil de copropriété la sélection du prestataire retenu dans la limite d'un budget maximal
- 9.4.4 Mode de financement de cette étude

10. Travaux : Réfection des joints périphériques des châssis de fenêtres de la façade arrière

10.1 Présentation de la situation

Le syndic informe l'assemblée générale qu'une vingtaine d'appartements sont actuellement concernés par des infiltrations d'eau, dont l'origine a été identifiée comme étant l'état des joints périphériques des châssis de fenêtres. Ce problème fait suite aux travaux réalisés par la société CITY-FACADE.
Le syndic a sollicité l'intervention d'un expert afin d'évaluer dans quelle mesure l'ACP serait fondée à se retourner contre l'entreprise et à mobiliser son assurance. Il s'avère malheureusement que les joints ne sont pas couverts par la garantie. Le rapport établi par l'expert de Géradon a été joint à la convocation.
Au vu de cette situation, le syndic préconise la réfection de l'ensemble des joints périphériques des châssis de fenêtres de la façade arrière. Cette approche globale permettra d'obtenir un tarif moyen plus avantageux et, surtout, de prévenir durablement toute nouvelle infiltration.
Pour rappel, les joints de châssis doivent faire l'objet d'un contrôle périodique.

10.2 Approbation des travaux

Approbation des travaux	Pour	6126	57,62%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	4505	42,38%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	10631	-	
	Abstention	644	-	
	Absent	8725	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

10.3 Choix de l'entreprise ou mandat au conseil pour le choix de la société sur base d'un budget maximal

Ce point étant subordonné à l'approbation du point 10.2, il n'a pas été soumis au vote dès lors que ce dernier a été rejeté.

10.4 Mode de financement

Ce point étant subordonné à l'approbation du point 10.2, il n'a pas été soumis au vote dès lors que ce dernier a été rejeté.

11 Travaux : Remise en état des toitures/bardages

Après délibération, l'assemblée décide d'ajourner ce point. Celui-ci sera soumis à une assemblée générale spécialement convoquée à cet effet.

11.1 Présentation de la situation
11.2 Approbation des travaux
11.3 Choix de l'entreprise ou mandat au conseil pour le choix de la société sur base d'un budget maximal
11.4 Mode de financement

12 Primes été et hiver des concierges - Vote à la Majorité Absolue (CC. art 3.87§8ième)

Après délibération, l'assemblée décide d'ajourner ce point. Celui-ci sera soumis à une assemblée générale spécialement convoquée à cet effet.

12.1 Approbation quant à la reconduction des primes octroyées en été et en hiver aux concierges
12.2 Approbation quant à ce que les primes soient acquises définitivement et ne feront donc plus l'objet d'un vote lors des prochaines AG.

13 Gestion des sinistres : Approbation quant à la mise en place d'une procédure de sinistre

Après délibération, l'assemblée décide d'ajourner ce point. Celui-ci sera soumis à une assemblée générale spécialement convoquée à cet effet.

13.1 État des lieux de la situation actuelle
13.2 Approbation quant à la proposition de prise en charge des frais par les parties concernées

14 Emplacements de parking extérieur – Proposition quant à la mise en location

Après délibération, l'assemblée décide d'ajourner ce point. Celui-ci sera soumis à une assemblée générale spécialement convoquée à cet effet.

14.1 Présentation, contexte et justification
14.2 Décision à prendre quant à mettre en location l'ensemble des emplacements de parking de l'esplanade extérieure (parties communes sans quotités attribuées) au profit des occupants de l'immeuble.
14.3 Décision à prendre quant à la fixation du loyer mensuel qui sera indexé annuellement sur l'indice santé.
14.4 Décision à prendre quant à l'adoption de l'ordre de priorité d'attribution :
(1) copropriétaires occupants sans emplacement privatif,
(2) locataires occupants sans emplacement privatif,
(3) occupants déjà pourvus d'un emplacement si places restantes.
14.5 Décision à prendre quant à l'affectation de l'intégralité des revenus nets issus de la location des emplacements à un fonds de réserve de l'ACP dédié exclusivement à cela (un fonds de réserve dédié sera créé pour chaque bloc, les montants seront répartis à 50-50)
14.6 Décision à prendre quant à donner mandat au syndic pour la gestion locative : pour signer les contrats de mise à disposition au nom de l'ACP, établir les appels de redevance, gérer les listes d'attente et procéder au recouvrement des impayés.

15 Point mis à l'ordre du jour à la demande de propriétaire :
Madame De Wit
15.1 Demande la modification dans le règlement d'ordre intérieur de la clause autorisant de jouer des instruments de musique si cela ne cause pas de nuisance, par une interdiction de jouer des instruments de musique.

15.1	Pour	4318	42,80%	Majorité absolue
	Contre	5770	57,20%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	10088	-	
	Abstention	1081	-	
	Absent	8831	-	

CONTRE	[redacted]
ABSTENTION	

Monsieur Croufer

15.2 rétablissement des étrennes pour les préposés de Bruxelles Propreté et le facteur : moins de 500 euro!

15.2	Pour	3855	39,89%	Majorité absolue
	Contre	5808	60,11%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	9663	-	
	Abstention	1506	-	
	Absent	8831	-	

CONTRE	[redacted]

ABSTENTION	[redacted]

15.3 planning clair pour les exigences SIBELGA

Le Syndic porte à la connaissance de l'Assemblée Générale les points suivants relatifs à la conformité des installations de chauffage et de gaz :

1. Attestations PEB — Contrôle périodique des chaudières
En janvier 2026, le Syndic a adressé une communication à l'ensemble des copropriétaires les invitant à produire leur attestation de contrôle périodique PEB. À ce jour, 23 attestations demeurent manquantes. Par ailleurs, l'inventaire des chaudières requis par Sibelga sera pris en charge par M. Corentin Mardaga. Un planning des visites sera communiqué aux copropriétaires concernés.

2. Compteurs de gaz scellés — Contrôle CERGA obligatoire
Les compteurs de gaz temporairement scellés par Sibelga en 2023 doivent faire l'objet d'un contrôle par un organisme agréé CERGA. Le Syndic organise à cet effet une intervention groupée. À ce stade, plusieurs propriétaires concernés n'ont pas encore donné suite aux sollicitations du Syndic.
Le Syndic rappelle que, conformément à la réglementation applicable, tout propriétaire ne produisant pas d'attestation CERGA valide s'expose au rescellement de son compteur de gaz par Sibelga. Les copropriétaires concernés sont invités à régulariser leur situation dans les meilleurs délais.

3. Suivi et prochaines étapes
Le Syndic précise qu'il n'est pas en mesure, à ce stade, de communiquer un calendrier définitif de transmission à Sibelga, celle-ci étant tributaire du retour des copropriétaires n'ayant pas encore produit leur attestation de contrôle périodique PEB ainsi que de la réalisation des contrôles CERGA en cours d'organisation.

Point d'information non soumis au vote

Madame Fauconnier

15.4demande l'accord de l'assemblée pour raccorder le tuyau d'extraction d'air chaud ambiant d'un appareil d'airco mobile sur la cheminée (feux-ouverts)

15.4	Pour	3963	43,89%	Majorité absolue
	Contre	5067	56,11%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	9030	-	
	Abstention	2139	-	
	Absent	8831	-	
CONTRE	[redacted]			

	[redacted]
ABSTENTION	

Madame Jamme

15.5 demande l'accord des copropriétaires pour que les travaux relatifs à la réparation des dommages causés à son appartement (18D) en raison des infiltrations du mur commun extérieur soient mis à charge de la copropriété.

15.5	Pour	3074	39,44%	Majorité absolue
	Contre	4720	60,56%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	7794	-	
	Abstention	3375	-	
	Absent	8831	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

	[redacted]

15.6 suggère que des travaux de réparation soient effectués sur le mur commun extérieur qui fait l'objet d'infiltrations pour éviter que des dommages se réitèrent dans les appartements des copropriétaires

15.6	Pour	3530	42,06%	Majorité absolue
	Contre	4862	57,94%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	8392	-	
	Abstention	2777	-	
	Absent	8831	-	

CONTRE	[redacted]
ABSTENTION	

16 Finances

16.1Budget 2026 : Approbation du budget prévisionnel

16.1.1 Twenty-One I: Approbation du budget prévisionnel de 300.000,00€

Twenty-One I: Approbation du budget prévisionnel de 300.00,00€	Pour	4818	91,44%	Majorité absolue
	Contre	451	8,56%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5269	-	
	Abstention	565	-	
	Absent	4166	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION	[redacted]			

16.1.2 Twenty-One II: Approbation du budget prévisionnel de 300.000,00€

Twenty-One II: Approbation du budget prévisionnel de 300.00,00€	Pour	3601	86,85%	Majorité absolue
	Contre	545	13,15%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	4146	-	
	Abstention	1189	-	
	Absent	4665	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION	[redacted]			

16.2 Décision quant à la fixation des appels de provisions annuels pour chacun des blocs

16.2.1 Twenty-One I: Décision quant à effectuer des appels de provisions mensuels de 25.000,00€ pour les charges courantes sur base du budget annuel présenté de 300.000,00€

16.2.1	Pour	5023	98,14%	Majorité absolue
	Contre	95	1,86%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5118	-	
	Abstention	716	-	
	Absent	4166	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

16.2.2 Twenty-One II: Décision quant à effectuer des appels de provisions mensuels de 25.000,00€ pour les charges courantes sur base du budget annuel présenté de 300.000,00€

16.2.2	Pour	4021	100,00%	Majorité absolue
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	4021	-	
	Abstention	1314	-	
	Absent	4665	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

16.3 Décision quant à la fixations des appels de fonds de réserve annuels pour chacun des blocs

Après délibération, l'assemblée décide d'ajourner ce point. Celui-ci sera soumis à une assemblée générale spécialement convoquée à cet effet.

17 Elections statutaires et reconduction du Syndic

17.1Election des Membres du Conseil de Copropriété

17.1.1 [redacted]

Candidate: [redacted]	Pour	9151	95,55%	Majorité absolue
	Contre	426	4,45%	La résolution est acceptée
	x exprimées	9577	-	
	Abstention	1592	-	
	Absent	8831	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

Candidat: [redacted]	Pour	6834	76,60%	Majorité absolue
	Contre	2088	23,40%	La résolution est acceptée
	oix exprimées	8922	-	
	Abstention	2247	-	
	Absent	8831	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

17.1.3 Monsieur Omar Ghazouani s'est porté candidat

Candida[redacted]	Pour	8054	86,07%	Majorité absolue
	Contre	1303	13,93%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	9357	-	
	Abstention	1812	-	
	Absent	8831	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

17.1.4 Monsieur [redacted]

Candidat[redacted]	Pour	7385	82,10%	Majorité absolue
	Contre	1610	17,90%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	8995	-	
	Abstention	2174	-	
	Absent	8831	-	
CONTRE	BAKHLAKH Adil, BALACHOFF, BAUWENS - CHE Fabian Christian Et Nathalie, CROUFER-STORMS Jean Jacques, DE MAEGHT Kristin, DEN HAENE-MARQUILLY, LEONARDO Marie, MARCHANT - Sandra, PILOTA GONZALES, RENAUT-PIRON, SULTAN - QAMRUDDIN Sobia - Nazir, TONNEAU-PREVOT Antoinette, VERBELEN-MASSON, WILLEMS-MEYLEMANS René Et Hélène			
ABSTENTION	BELHACHEMI - LAALI MALIKA, BEN ATTIA - SANDERS Othman Lutgarde Françoise, BLOCK-PERSTIAU, COPPENS Laurent, DE LAZZARI Charline, DESADELEER Micheline, GEERS - STALLAERT, GHARIBZADEH Reza, GREBEUDE-VANDENHOUTE, JAMME Anne Cécile, KOK Anne-Marie, NAVEAUX Serge, OLIVY-VANDROOGENBROECK, STALLAERT Claire, TIMMERMANS Stéphane, TSIRIGOTIS Mairy, VAN DIEVOET - SENELLE Charles - Patricia, VAN EMDEN, VANDERMEIREN-DE BONDT Marcelle, VANHORENBEEK, ZULIANI Maud Et Sandrine			

17.1.5 [redacted]

Candid[redacted]	Pour	8216	87,02%	Majorité absolue
	Contre	1225	12,98%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	9441	-	
	Abstention	1728	-	
	Absent	8831	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION	[redacted]			

17.1.6 M[redacted]

Ca[redacted]	Pour	9179	95,84%	Majorité absolue
	Contre	398	4,16%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	9577	-	
	Abstention	1592	-	
	Absent	8831	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

17.2 Election du Commissaire aux Comptes

Election du Commissaire aux Comptes	A. Belaccount	655	7,59%	Majorité absolue
	B. Cv Consulting	7974	92,41%	La majorité a été obtenue
A				
B				
ABSTENTION				

L'assemblée générale décide de nommer également M[redacted]me commissaire aux comptes adjointe

Election du Commissaire aux Comptes : [redacted]	Pour	4833	55,82%	Majorité absolue
	Contre	3825	44,18%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	8658	-	
	Abstention	2511	-	
	Absent	8831	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION	[redacted]			

17.3Mandat du Syndic : Révocation-Reconduction-Renouvellement et délégation de signature du contrat à un ou plusieurs copropriétaires

L'assemblée générale décide de reconduire le mandat du syndic et donne mandat à [redacted] pour la signature du contrat.

Mandat du Syndic : Révocation-Reconduction-Renouvellement et délégation de signature du contrat à un ou plusieurs copropriétaires proposition de donner mandat à Monsi[redacted]our la signature du contrat	Pour	7121	79,34%	Majorité absolue
	Contre	1854	20,66%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	8975	-	
	Abstention	2194	-	
	Absent	8831	-	
CONTRE	[redacted]			
ABSTENTION				

La séance est levée à 23h20.

[redacted]